



Conseil d'Administration du 11 mars 2019

Résolution n° 2019-3 – CA

Pour la mise en œuvre d'un APPEL A PROJETS dans le cadre de CclimaTT « Changement climatique sur le territoire transfrontalier »
Programme de coopération INTERREG VA France – Italie 2014-2020
(ALCOTRA)

1- Exposé des motifs :

11. Contexte et objectifs :

Dans le cadre du projet ALCOTRA « CCLimaTT » (Ref:1711), afin d'impliquer plus étroitement la population et les acteurs du territoire et de mettre en lumière des initiatives émergentes, le Parc national des Ecrins propose un appel à projets ouverts à tous.

L'appel à projets vise à soutenir la réalisation d'initiatives, idées, outils dédiés à la valorisation et diffusion de la connaissance concernant le changement climatique en cours sur le territoire du parc et à promouvoir l'expérimentation d'actions à travers la proposition de projets innovants.

L'initiative a également pour objectif de solliciter et diffuser de nouvelles idées et pratiques dans l'utilisation de notre patrimoine en soutenant l'engagement et la participation citoyenne. Les projets devront aborder l'une et/ou l'autre des thématiques du projet CclimaTT qui sont les suivantes :

- la connaissance : études et analyses permettant d'approfondir notre connaissance sur le changement climatique et ses effets ;
- la communication : activités permettant d'impliquer la population et favoriser la prise de conscience des problématiques liées au changement climatique sur notre territoire ;
- la citoyenneté active : outils matériels et immatériels permettant l'adoption de comportements vertueux de chacun d'entre nous.

12. Modalités de l'appel à projet :

Les modalités sont définies dans un règlement (voir document joint).

Le territoire de référence du projet est celui du Parc national des Ecrins. Pour être éligible, le projet devra être réalisé sur une ou plusieurs des 49 communes adhérentes à la charte.

Les participants devront déposer un dossier de candidature avant le 31 mai 2019 comprenant :

- la fiche d'inscription dûment complétée ;
- une lettre de motivation ainsi qu'une
- une présentation détaillée du projet avec un plan de financement prévisionnel et le calendrier de réalisation.

Les projets reçus seront examinés par une commission d'appel à projets avant le 30 juin 2019. Sa composition sera rendue publique à l'échéance de l'appel à projets.

13. Attribution des prix :

L'enveloppe de dotation prévue sur l'appel à projets est de 20 000 € TTC. La dotation par projet sélectionnée sera de 5 000 € TTC.

L'évaluation des projets se fera au regard de plusieurs critères tels que définis dans le règlement : implication de la population locale et/ou de socioprofessionnels du territoire, retombées environnementales et/ou socio-économiques pour le territoire, valeur éducative auprès de différents publics, caractère innovant, original et exemplaire.

2- Vu :

- la charte du Parc national des Ecrins,
- la résolution n°2018/22 – CA du 30 novembre 2018 portant sur le budget initial 2019 ;
- la résolution n°2016/12 – CA du 18 février 2016 portant sur le projet simple ALCOTRA France-Italie 2014-2020 « Changement climatique sur le territoire transfrontalier » (CCli-maTT).

3- Considérant :

- 1) Que cet appel à projet rentre dans les attendus de la Charte du Parc national des Ecrins ;
- 2) que cet appel à projets permet de promouvoir des initiatives originales et locales dans le domaine du changement climatique ;
- 3) les documents constitutifs du dossier de candidature (fiche de candidature et règlement de l'appel à projets proposés) ;
- 4) la constitution d'une commission d'appel à projets pour la sélection des projets retenus..

4- Il est proposé au Conseil d'administration,

- d'approuver l'organisation de l'appel à projets et des documents afférents tels qu'ils figurent en annexe;
- d'approuver le principe d'attribuer une enveloppe de 20 000 euros qui sera répartie, après sélection de la commission d'appel à projets, entre les lauréats ;
- d'autoriser le directeur à à prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de cette opération.

Le Président.

Le Directeur,



Bernard HERITIER



Pierre COMMENVILLE